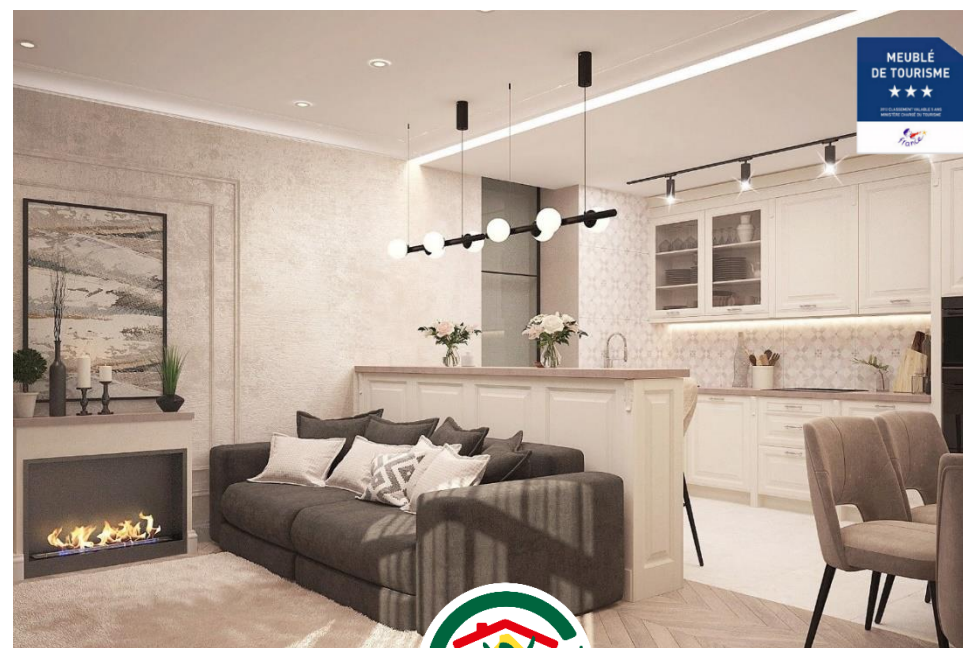


## 5 BONNES RAISONS DE CLASSER SA LOCATION

1. **Abattement majoré** : 71 % de votre chiffre d'affaires brut non-imposable au lieu de 50 % pour une location non classée.
2. **Chèques Vacances** : Accepter les paiements par Chèques Vacances ANCV (voir conditions ANCV).
3. **Réduire son impôt sur le revenu** : Lorsqu'un hébergement est classé « Meublé de Tourisme » et si vous relevez du régime de « micro BIC » (Micro entreprise des Bénéficiaires Industriels et Commerciaux), le revenu imposable s'élève à 29% du chiffre d'affaires brut au lieu de 50% pour les autres meublés.
4. **Une meilleure promotion de son hébergement** : Votre hébergement figurera sur les sites web des organismes institutionnels au même titre que les hébergements labellisés. Ils figureront également sur le site web national d'Atout France : [www.classement.atout-france.fr](http://www.classement.atout-france.fr)
5. **Une meilleure reconnaissance par les clients** : Pour les clients, le classement de votre hébergement en « Meublé de Tourisme » sera l'assurance d'un niveau de qualité et d'une certification reconnue, dans un contexte national de forte pression sur la qualité des hébergements.

## LE SERVICE EXPERT DES GITES DE FRANCE

- Le savoir-faire et l'expérience au service de tous les hébergements, quel que soit leur statut, labellisés ou non,
- La garantie d'une expertise indépendante,
- Intervention pour 1 ou plusieurs hébergements sur le même site,
- Les prix comprennent tous les frais y compris les déplacements de notre spécialiste.
- 170 € TTC\* pour 1 meublé
- Classement 2 à 9 meublés (situés sur la même commune).  
Le premier à 170€\* puis 60€ par meublé supplémentaire
- Classement valable 5 ans
- **-10% sur le 1<sup>er</sup> meublé si labellisé Gîtes de France Creuse**
- Référent : Nadia DJENAD



Faites classer votre location pour profiter d'avantages fiscaux et commerciaux

# CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME 2024

Le service « experts »\* Gîtes de France® vous facilite la vie et gère pour vous la procédure de classement.

*\* Le service «Expert» des Gîtes de France®, organisme accrédité par l'Etat, met son savoir-faire et son expérience **au service de tous les hébergeurs, quel que soit leur statut ou leur appartenance à un groupement, une enseigne ou un label.** Sa fonction garantit au souscripteur une expertise indépendante qui s'ouvre toujours sur les solutions et les préconisations les plus pertinentes pour l'hébergeur.*

**Gîtes de France Creuse**

Maison de l'Économie – 8 avenue d'Auvergne – BP89 – 23011 Guéret Cedex

05 55 61 50 15

[infos@gites-de-france-creuse.fr](mailto:infos@gites-de-france-creuse.fr)

<https://www.gites-de-france-creuse.fr>

# QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Un **meublé de tourisme** est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

Il répond à des conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par décret.

Les meublés de tourisme font l'objet d'un classement de 1 à 5 étoiles fonctionnant selon un système à points et qui s'articule autour de 3 chapitres :

- Équipements et aménagements
  - Services aux clients
- Accessibilité et développement durable

Le classement est facultatif et valable 5 ans.

# QUELLE EST LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT ?

Notre expert Gîtes de France vérifiera 133 points de contrôle portant sur :

- Les équipements et les aménagements (surfaces, équipements de confort, état et propreté...)
- Les services aux clients (information client, langues parlées...)
- L'accessibilité et le développement durable (tri sélectif, mesures de réduction de consommation d'énergie...)

Notre service administratif s'occupe pour vous :

- De la saisie et du renseignement des dossiers et grilles de classement.
- De la transmission de la liste des meublés à Creuse Tourisme.
- De la transmission du certificat de visite de l'hébergement (sous 15 jours).



# DEMANDE DE CLASSEMENT – TARIFS 2024

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Demande une visite de classement pour ..... meublé(s) situé(s) à :

.....  
.....  
.....

Merci de joindre à votre demande le plan des logements avec les surfaces habitables.

Tarif\* : 170€ / meublé

Classement 2 à 9 meublés\* (situés sur la même commune), le premier à 170€ et 60€ par meublé supplémentaire.

Soit un total de : ..... € TTC que je joins en chèque à l'ordre de :

\* (-10% sur le 1<sup>er</sup> meublé si labellisé Gîtes de France Creuse)

Plus d'informations\*, merci de nous contacter :

**Gîtes de France® Creuse**

Maison de l'Economie - 8 avenue d'Auvergne – BP89 - 23011 GUERET Cedex  
05 55 61 50 15

[infos@gites-de-france-creuse.fr](mailto:infos@gites-de-france-creuse.fr)

<https://www.gites-de-france-creuse.fr>